

**APPEL D’OFFRES**

**CONSTRUCTION DU BATIMENT A TROIS NIVEAUX AVEC AMENAGEMENT D’UN PARKING DES VEHICULES, D’UN BLOC TECHNIQUE ET D’UN REFECTOIRE (DGSC A MORONI NGAZIDJA) EN DEUX (02) LOTS**

AO No : 03/2018/PNUD/COM

Projet : Projet de Renforcement de la Résilience des Comores aux Risques de Catastrophes liées au Changement et à la Variabilité Climatique (RRC)

Pays : UNIONS DES COMORES

Délivré le : 4 septembre 2018

Sommaire

[Section 1. Lettre d’invitation 5](#_Toc523804948)

[Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires 6](#_Toc523804949)

[DISPOSITIONS GÉNÉRALES 6](#_Toc523804950)

[1. Introduction 6](#_Toc523804951)

[2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations 6](#_Toc523804952)

[3. Éligibilité 7](#_Toc523804953)

[4. Conflit d’intérêts 7](#_Toc523804954)

[B. PRÉPARATION DES OFFRES 8](#_Toc523804955)

[5. Considérations générales 8](#_Toc523804956)

[6. Coût de la préparation de l’offre 8](#_Toc523804957)

[7. Langue 8](#_Toc523804958)

[8. Documents comprenant l’offre 8](#_Toc523804959)

[9. Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; 8](#_Toc523804960)

[10. Format et contenu de l’offre technique 9](#_Toc523804961)

[11. Barème de prix 9](#_Toc523804962)

[12. Garantie de soumission 9](#_Toc523804963)

[13. Devises 10](#_Toc523804964)

[14. Coentreprise, consortium ou partenariat 10](#_Toc523804965)

[15. Offre unique 11](#_Toc523804966)

[16. Durée de validité de l’offre 11](#_Toc523804967)

[17. Extension de la durée de validité de l’offre 11](#_Toc523804968)

[18. Clarification de l’offre (de la part des soumissionnaires) 12](#_Toc523804969)

[19. Modification des offres 12](#_Toc523804970)

[20. Autres types d’offres 12](#_Toc523804971)

[21. Conférence préalable à l’offre 12](#_Toc523804972)

[C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES 13](#_Toc523804973)

[22. Dépôt 13](#_Toc523804974)

[Offre déposée en version imprimée (manuelle) 13](#_Toc523804975)

[Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering 13](#_Toc523804976)

[23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives 14](#_Toc523804977)

[24. Retrait, remplacement et modification des offres 14](#_Toc523804978)

[25. Ouverture des offres 14](#_Toc523804979)

[D. Évaluation des offres 14](#_Toc523804980)

[26. Confidentialité 14](#_Toc523804981)

[27. Évaluation des offres 15](#_Toc523804982)

[28. Examen préliminaire 15](#_Toc523804983)

[29. Évaluation de l’éligibilité et de la qualification 15](#_Toc523804984)

[30. Évaluation des offres techniques et des prix 15](#_Toc523804985)

[31. Devoir de précaution 16](#_Toc523804986)

[32. Clarification des offres 16](#_Toc523804987)

[33. Conformité des offres 16](#_Toc523804988)

[34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions 17](#_Toc523804989)

[E. ADJUDICATION DU CONTRAT 17](#_Toc523804990)

[35. Droit d’accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres 17](#_Toc523804991)

[36. Critères d’adjudication 17](#_Toc523804992)

[37. Analyse 17](#_Toc523804993)

[38. Droit de modification des exigences lors de l’adjudication du contrat 17](#_Toc523804994)

[39. Signature du contrat 18](#_Toc523804995)

[40. Type de contrat et conditions générales 18](#_Toc523804996)

[41. Garantie de bonne exécution 18](#_Toc523804997)

[42. Garantie bancaire de restitution d’avance 18](#_Toc523804998)

[43. Indemnité forfaitaire 18](#_Toc523804999)

[44. Dispositions en matière de paiement 18](#_Toc523805000)

[45. Contestation des fournisseurs 19](#_Toc523805001)

[46. Autres dispositions 19](#_Toc523805002)

[Section 3. Fiche technique 20](#_Toc523805003)

[Programme des Nations Unies pour le développement 22](#_Toc523805004)

[Maison des Nations Unies, Hamramba 22](#_Toc523805005)

[BP 648- Moroni, Union des Comores 22](#_Toc523805006)

[Att. : Ali Issimail, Spécialiste des Opérations 22](#_Toc523805007)

[Section 4 Critères d’évaluation 24](#_Toc523805008)

[Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification 3](#_Toc523805009)

[Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre 4](#_Toc523805010)

[Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire 6](#_Toc523805011)

[Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats 8](#_Toc523805012)

[Formulaire D : Formulaire d’éligibilité et de qualification 9](#_Toc523805013)

[Formulaire E : Format de l’offre technique 12](#_Toc523805014)

[Formulaire F : Formulaire de barème de prix 15](#_Toc523805015)

[FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission 17](#_Toc523805016)

[FORMULAIRE H : Formulaire de garantie de bonne exécution 18](#_Toc523805017)

[FORMULAIRE I : Formulaire de garantie de restitution d’avance 18](#_Toc523805018)

# Section 1. Lettre d’invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d’offres (AO) relatif à l’objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

Section 1 : Lettre d’invitation

Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires

Section 3 : Fiche technique

Section 4 : Critères d’évaluation

Section 5 : Cahier des clauses techniques particulières (Cahier des charges et plans des ouvrages)

Section 6 : Formulaire de barème de prix

Section 7 : Formulaires de soumission à renvoyer

* Formulaire A : Formule de soumission de l’offre
* Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire
* Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
* Formulaire D : Formulaire de qualification
* Formulaire E : Format de l’offre technique
* Formulaire F : Formulaire barème de prix
* Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission
* Formulaire H : Formulaire de garantie de bonne exécution
* Formulaire I : le formulaire de garantie de restitution d’avance

Section 8 : conditions contractuelles générales du PNUD applicables aux Travaux

* Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique. A l’attention de : **Monsieur Matthias NAAB,** Coordonnateur Résident du SNU et Représentant résident du PNUD auprès de l’Union des Comores.
* Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l’adresse [achats.km@undp.org](mailto:achats.km@undp.org)  en  indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre.

Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l’appel d’offres. Si vous souhaitez davantage d’éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Toutes les offres doivent être accompagnées d’une Garantie de soumission dont la forme et le montant indiquée dans le Dossier d’Appel d’Offres et doivent être adressées sous plis fermés à l’adresse indiquée dans la fiche technique **au plus tard le lundi 1er octobre 2018 à** **10 H 30** (GMT+3) avec la mention : **ITB 03/2018/PNUD/COM - « Construction du bâtiment a trois niveaux avec aménagement d’un parking des véhicules, d’un bloc technique et d’un réfectoire (DGSC à Moroni Ngazidja) en deux (02) lots ».**

L’ouverture des plis se fera en présence des représentants des Soumissionnaires qui ont soumis des Offres et qui souhaitent y assister.

**Une visite de site (obligatoire) sera organisée le lundi 17 septembre 2018 à Heure : 10 h 00 (heure locale TU).  Lieu de rendez-vous : Direction Générale de la Sécurité Civile (COSEP).**

**La visite de site sera suivie d’une conférence préparatoire à 11 h 00 (GMT+3).**

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d’avance de l’attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par : Approuvé par :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : Rahamata Said Adjibou  Fonction : Procurement Associate  Date : 04 septembre 2018 | Nom : Joseph Ezoua  Fonction : Représentant Résident a.i  Date : 04 septembre 2018 |

# 

# Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

|  |  |
| --- | --- |
| DISPOSITIONS GÉNÉRALES | |
| Introduction | * 1. Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d’offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l’adresse   <https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d>   * 1. Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n’emportera pas implicitement acceptation de l’offre par le PNUD. Le PNUD n’est nullement tenu d’attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.   2. Le PNUD se réserve le droit d’annuler la procédure d’achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d’une notification d’annulation sur le site Web du PNUD.   3. Dans le cadre de l’offre, il est souhaité que le soumissionnaire s’inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ([www.ungm.org](http://www.ungm.org/)). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s’il n’est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l’adjudication du contrat, il doit s’inscrire sur le Portal avant la signature du contrat. |
| Fraude et corruption, Cadeaux et invitations | * 1. Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l’éthique ou non professionnelles ainsi que l’obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d’achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l’adresse   [http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office\_of\_audit\_andinvestigation.html](http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#True).   * 1. Les soumissionnaires et les fournisseurs n’offrent pas de cadeaux ni d’invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d’agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d’attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.   2. En vertu de cette politique, le PNUD :   a) rejette une offre s’il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l’appel d’offres pour le contrat en question ;  b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l’adjudication d’un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s’est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l’appel d’offres d’un contrat du PNUD ou de l’exécution de ce dernier.   * 1. Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l’intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l’adresse <https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf> |
| Éligibilité | * 1. Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s’ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.   2. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d’éligibilité tel qu’établi par le PNUD. |
| Conflit d’intérêts | * 1. Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d’autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d’intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d’intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :   2. S’ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l’une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l’analyse et de l’estimation des coûts et d’autres documents devant être utilisés pour l’achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ;   3. S’ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d’offres ;   4. S’il est avéré qu’ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l’établir le PNUD, ou à sa discrétion.   5. En cas d’incertitude concernant l’interprétation d’une situation susceptible de constituer un conflit d’intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s’il s’agit ou non d’une situation de conflit d’intérêts.   6. De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu’ils sont conscients des éléments suivants :   7. Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l’entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d’un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d’achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ;   8. Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d’intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.   En cas de non-divulgation de cette information, il est possible que l’offre ou les offres concernées par cette non-divulgation soient rejetées.   * 1. L’éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l’évaluation et de l’examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu’entité indépendante, l’ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l’accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d’autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l’offre. |
| PRÉPARATION DES OFFRES | |
| Considérations générales | * 1. Lors de la préparation de l’offre, le soumissionnaire doit examiner l’appel d’offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l’appel d’offres peuvent provoquer le rejet de l’offre.   2. Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l’appel d’offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence. |
| Coût de la préparation de l’offre | * 1. Le soumissionnaire prend à sa charge l’ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n’est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d’achat. |
| Langue | * 1. L’offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique. |
| Documents comprenant l’offre | * 1. L’offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :  1. Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; 2. Offre technique ; 3. Barème de prix ; 4. Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; 5. Toute pièce jointe ou tout appendice à l’offre. |
| Documents établissant l’éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; | * 1. Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l’adjudication d’un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD. |
| Format et contenu de l’offre technique | * 1. Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l’appel d’offres.   2. Des échantillons d’objets, lorsqu’exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu’autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S’ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu’autrement indiqué.   3. Lorsqu’applicable et tel qu’exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l’exécution des services ou pour l’entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu’autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l’offre tel que prescrit dans la fiche technique.   4. Lorsqu’applicable et tel qu’exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d’au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu’autrement indiqué dans cet appel d’offres. |
| Barème de prix | * 1. Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l’appel d’offres et en prenant en considération les exigences de l’AO.   2. Toute exigence décrite dans l’offre technique, mais dont le prix n’est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final. |
| Garantie de soumission | * 1. Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu’à trente (30) jours après la date de validité finale de l’offre.   2. La garantie de soumission est incluse, avec l’offre. Si une garantie de soumission est exigée par l’appel d’offres mais n’est pas présentée avec l’offre technique, l’offre est rejetée.   3. Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l’offre.   4. Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l’original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.   5. Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l’offre en cas de survenance d’un ou de plusieurs des cas suivants :      1. Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l’offre indiquée dans la fiche technique, ou ;      2. Si le soumissionnaire retenu omet :      3. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ;      4. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d’autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l’entrée en vigueur du contrat susceptible d’être attribué au soumissionnaire. |
| Devises | * 1. Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l’ensemble des offres :  1. Le PNUD convertira la devise indiquée dans l’offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l’aide du taux de change opérationnel de l’ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; 2. Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d’attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l’aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus. |
| Coentreprise, consortium ou partenariat | * 1. Si le soumissionnaire est un groupe d’entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l’offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu’elles ont désigné une partie en tant qu’entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l’offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l’entité principale désignée qui agira pour le compte de l’ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.   2. Après la date limite de dépôt des offres, l’entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n’est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.   3. L’entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d’une offre unique.   4. La description de l’organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l’AO, tant dans l’offre que dans l’accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l’éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.   5. Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l’expérience, différencie clairement :  1. Les antécédents et l’expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; 2. Les antécédents et l’expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.    1. Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l’une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l’expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.    2. La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d’expertise et des ressources n’est pas disponible dans une seule société. |
| Offre unique | * 1. Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d’une coentreprise.   2. Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :   3. S’ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ;   4. Si l’un d’entre eux reçoit ou a reçu de l’autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ;   5. S’ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ;   6. S’il existe entre eux une relation qui, directement ou par l’intermédiaire de tierces parties, leur permet d’avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d’influer sur l’offre d’un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d’AO ;   7. S’ils sous-traitent l’offre l’un de l’autre, ou si le sous-traitant d’une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l’équipe d’un soumissionnaire participe à plus d’une offre reçue lors de la procédure d’appel d’offres. La présente condition, relative au personnel, ne s’applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres. |
| Durée de validité de l’offre | * 1. Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d’une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.   2. Lors de la période de validité de l’offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total. |
| Extension de la durée de validité de l’offre | * 1. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d’étendre la durée de validité de leurs offres avant l’expiration de la durée de validité de l’offre. La demande et les réponses se font à l’écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l’offre.   2. Si le soumissionnaire convient d’étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l’offre originale.   3. Le soumissionnaire a le droit de refuser d’étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée. |
| Clarification de l’offre (de la part des soumissionnaires) | * 1. Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l’appel d’offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d’éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d’une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n’est pas tenu d’y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.   2. Le PNUD offrira des réponses aux demandes d’éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.   3. Le PNUD s’efforcera de répondre rapidement aux demandes d’éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l’obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu’une telle prorogation est justifiée et nécessaire. |
| Modification des offres | * 1. À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d’éclaircissement d’un soumissionnaire, modifier l’appel d’offres. Les modifications seront rendues disponibles à l’ensemble des soumissionnaires potentiels.   2. Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres. |
| Autres types d’offres | * 1. Les autres types d’offres ne seront pas considérées, à moins qu’autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d’un autre type d’offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d’offre, mais seulement s’il dépose également une offre conforme aux exigences de l’appel d’offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l’offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d’attribuer un contrat sur la base d’un autre type d’offre.   2. Si plusieurs autres types d’offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d’offre ». |
| Conférence préalable à l’offre | * 1. S’il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l’heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n’avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d’appel d’offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l’appel d’offres, à moins qu’une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l’appel d’offres. |
| DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES | |
| Dépôt | * 1. Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l’offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.   2. L’offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L’autorisation est communiquée au moyen d’un document attestant d’une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l’entité soumissionnaire, ou d’une procuration, jointe à l’offre.   3. Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d’une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD. |
| Offre déposée en version imprimée (manuelle) | * 1. Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :   (a) L’offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu’approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l’original signé. En cas de différences entre l’original et les copies, l’original prévaut.  (b) L’offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :   1. Porte le nom du soumissionnaire ; 2. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; 3. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l’heure de l’ouverture des offres » tel qu’indiqué dans la fiche technique.   Si les enveloppes et les colis comportant l’offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l’offre. |
| Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering | * 1. Le dépôt par courriel ou par l’intermédiaire du système d’appel d’offres en ligne eTendering, s’il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :  1. Les fichiers électroniques faisant partie de l’offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; 2. Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique.    1. Davantage d’instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d’appel d’offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l’attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/> |
| Date limite de dépôt des offres et offres tardives | * 1. Les offres complètent doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l’adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnait que la date et l’heure auxquelles il a reçu l’offre.   2. Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres. |
| Retrait, remplacement et modification des offres | * 1. Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu’elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.   2. Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l’autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l’offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».   3. Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l’offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d’offre, tel que nécessaire. Davantage d’instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l’attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.   4. Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu’elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l’offre est retirée après qu’elle a été ouverte. |
| Ouverture des offres | * 1. Le PNUD ouvre les offres en présence d’un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.   2. Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l’état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l’ouverture. Aucune offre n’est rejetée à l’ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.   3. Dans le cas d’un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte. |
| Évaluation des offres | |
| Confidentialité | * 1. Les informations concernant l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d’adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l’adjudication du contrat.   2. Toute tentative de la part d’un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d’influencer le PNUD lors de l’examen, de l’évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d’adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l’application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur. |
| Évaluation des offres | * 1. Le PNUD mènera l’évaluation sur l’unique base des offres déposées.   2. L’évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :   3. Examen préliminaire, notamment de l’éligibilité   4. Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l’examen préliminaire du fait de leur prix.   5. Évaluation de qualification (si la pré-qualification n’a pas été effectuée)   6. Évaluation des offres techniques   7. Évaluation des prix   L’évaluation détaillée s’axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D’autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire. |
| Examen préliminaire | * 1. Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade. |
| Évaluation de l’éligibilité et de la qualification | * 1. L’éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d’éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d’évaluation).   2. En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :   3. Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;   4. Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ;   5. Ils disposent de l’expérience similaire nécessaire, de l’expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d’assurance qualité ainsi que d’autres ressources applicables à la prestation des services requis ;   6. Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ;   7. Ils n’ont pas d’antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ;   8. Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients. |
| Évaluation des offres techniques et des prix | * 1. L’équipe d’évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d’autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d’autres documents de l’appel d’offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d’offre lorsque nécessaire. |
| Devoir de précaution | * 1. Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s’assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s’y limiter, tout ou partie des éléments suivants :   2. Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ;   3. Valider le degré de conformité aux exigences de l’appel d’offres et aux critères d’évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l’équipe d’évaluation ;   4. Demander des renseignements et vérifier les références auprès d’organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d’affaires avec ledit soumissionnaire ;   5. Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l’exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ;   6. Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d’un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;   7. D’autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l’adjudication du contrat. |
| Clarification des offres | * 1. Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.   2. La demande d’éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l’offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l’évaluation des offres, conformément à l’appel d’offres.   3. Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l’examen et de l’évaluation de l’offre. |
| Conformité des offres | * 1. Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l’ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l’appel d’offres sans dérogation, réserve ou omission importante.   2. Si une offre n’est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes. |
| Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions | * 1. À condition qu’une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.   2. Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l’offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l’offre. L’offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.   3. En ce qui concerne les offres ayant passé l’examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :  1. En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; 2. En cas d’erreur dans le calcul d’un total correspondant à l’addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; 3. En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s’il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra.    1. Si le soumissionnaire n’accepte pas une correction d’erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée. |
| ADJUDICATION DU CONTRAT | |
| Droit d’accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres | * 1. Le PNUD se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l’adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d’informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n’est pas tenu d’attribuer le contrat à l’offre de prix le plus bas. |
| Critères d’adjudication | * 1. Avant l’expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l’offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas. |
| Analyse | * 1. Si un soumissionnaire n’est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l’offre du soumissionnaire pour l’aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d’achats du PNUD. Le contenu d’autres offres et leur comparaison à l’offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués. |
| Droit de modification des exigences lors de l’adjudication du contrat | * 1. Lors de l’adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l’offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales. |
| Signature du contrat | * 1. Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S’il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l’adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d’offres. |
| Type de contrat et conditions générales | * 1. Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu’indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l’adresse <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html> |
| Garantie de bonne exécution | * 1. Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l’adresse   <https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx> dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet. |
| Garantie bancaire de restitution d’avance | * 1. Le PNUD a pour principe de ne pas verser d’avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l’exigent (c’est-à-dire qu’il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d’avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d’avance dans le formulaire disponible à l’adresse   [https://popp.undp.org/UNDP\_POPP\_DOCUMENT\_LIBRARY/Public/PSU\_Solicitation\_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance\_FR.docx.](https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx) |
| Indemnité forfaitaire | * 1. Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique. |
| Dispositions en matière de paiement | * 1. Le paiement sera seulement effectué après l’acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l’attestation d’acceptation du travail délivrée par l’autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s’effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat. |
| Contestation des fournisseurs | * 1. La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n’a pas été attribué dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d’un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html> |
| Autres dispositions | * 1. Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l’administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d’Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.   2. Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l’ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.   3. L’ONU a mis en place des restrictions sur l’emploi des (anciens) membres du personnel de l’ONU impliqués dans les procédures d’achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 <http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F>. |

# Section 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l’appel d’offres dans le cas d’un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d’autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro de fiche technique** | **Référence à la section 2** | **Données** | **Instructions ou exigences particulières** |
| 1 | 7 | Langue de l’offre : | Français |
| 2 |  | Dépôt d’offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles) | Non autorisé |
| 3 | 20 | Autres types d’offres | Ne seras pas considérée |
| 4 | 21 | Visite de site et Conférence préalable à l’offre | **Visite de site (Obligatoire)**  Une visite du site sera organisée. Date : Lundi 17 septembre 2018 Heure : 10 h 00 (heure locale TU) Lieu de rendez-vous : Direction Générale de la Sécurité Civile (COSEP)  **Conférence préparatoire**  La visite de site sera suivie d’une conférence préparatoire :  Date : Lundi 17 septembre 2018 Heure : 11 h 00 (heure locale TU)  Lieu de rendez-vous : Direction Générale de la Sécurité Civile (COSEP)  La personne référente du PNUD pour la visite de site et la conférence est :  Rahamata Said Adjibou  Téléphone : +269 773 15 58/773 15 59  E-mail : rahamata.adjibou@undp.org |
| 5 | 16 | Durée de validité de l’offre | 120 Jours |
| 6 | 13 | Garantie de soumission | **(Obligatoire)**  **Montant** : **5 millions de KMF pour le lot1,**  **2 millions pour le lot 2**  Formulaires de garantie de soumission acceptables   * Garantie bancaire (voir le modèle de la section 8)   Ou   * Chèque certifié par une banque |
| 7 | 41 | Restitution d’avance lors de la signature du contrat | Autorisée dans la limite de 20% du contrat |
| 8 | 42 | Indemnité forfaitaire | Sera imposée aux conditions suivantes :  Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0.1% par jour de retard du total du contrat jusqu’à maximum de 10%. Au-delà de 10%, le PNUD se réserve le droit d’annuler le Contrat et de proposer le reste du marché au soumissionnaire en 2ème position.  Nombre maximal de jours de retard 100 jours après lequel le PNUD peut mettre fin au contrat. |
| 9 | 40 | Garantie de bonne exécution | Requise :  10% du montant du contrat |
| 10 | 12 | Devise de l’offre | Franc Comorien (KMF) |
| 11 | 31 | Date limite de dépôt des demandes d’éclaircissement et des questions | 21 Septembre 2018 |
| 12 | 31 | Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d’éclaircissement et les questions : | Coordonnateur au sein du PNUD : **Ali Issimail, Spécialiste des Opérations**  Adresse : **PNUD Comores, Maison des Nations Unies, Hamramba, BP. 648, Moroni, Union des Comores**  Adresse de courrier électronique : [ali.ismael@undp.org](mailto:ali.ismael@undp.org) |
| 13 | 18, 19  et 21 | Mode de diffusion des informations complémentaires à l’appel d’offres et des réponses et éclaircissements demandés | Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique ou fax et publication sur **les sites Web Procurement Notice et UNGM** |
| 14 | 23 | Date limite de dépôt des offres | **Lundi 1er octobre 2018 à 10 heures 30 (GMT+3)** |
| 14 | 22 | Manière autorisée de dépôt des offres | X **Courrier/remise en main propre** |
| 15 | 22 | Adresse de dépôt des offres | **Programme des Nations Unies pour le développement**  **Maison des Nations Unies, Hamramba**  **BP 648- Moroni, Union des Comores**  **Att. : Ali Issimail, Spécialiste des Opérations** |
| 16 | 22 | Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering | N/A |
| 17 | 25 | Date, heure et lieu d’ouvertures des offres | Date : *Lundi 1er Octobre 2018*  Heure : 11 h 00 (GMT+3)  Lieu : Salle de conférence du PNUD Moroni Hamramba  **Les soumissionnaires qui souhaitent participer à l’ouverture doivent informer le PNUD 24h à l’avance.** |
| 18 | 27,  36 | Méthode d’évaluation pour l’adjudication d’un contrat | Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas. |
| 19 |  | Date prévue pour l’entrée en vigueur du contrat | *Novembre 2018* |
| 20 |  | Durée maximum prévue du contrat | **Vingt-quatre (24) mois pour le lot 1**  **Douze (12) mois pour le lot 2**  **Il est porté à la connaissance des soumissionnaires les faits suivants :**   1. **Les travaux pour les différents lots vont être effectués simultanément** 2. **Les travaux du lot 2 commenceront six mois après le démarrage du lot 1** |
| 21 | 35 | Le PNUD attribuera le contrat à : | ⌧ Un ou plusieurs soumissionnaires, en fonction des facteurs suivants :   * *Le PNUD attribuera le contrat aux soumissionnaires qualifiés et admissibles comme étant les soumissionnaires dont les offres sont conformes aux exigences techniques et qui proposeront les prix les plus bas[[1]](#footnote-2).* * *Le PNUD se réserve toutefois le droit de ne pas attribuer plus d’un (01) lot à un seul soumissionnaire.* |
| 22 | 39 | Type de contrat | Contrat de travaux  <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html> |
| 23 | 39 | Conditions générales du contrat du PNUD qui s’appliqueront | Conditions générales du PNUD relatives aux contrats des travaux  <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html> |
| 24 |  | Autres informations relatives à l’AO | *Néant* |

# 

# Section 4 Critères d’évaluation

**Critères d’examen préliminaire**

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l’appel d’offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

* Signatures appropriées
* Procuration
* Documents minimum fournis
* Validité de l’offre
* Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan), y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre des trois dernières années
* Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter**).**
* Garantie de soumission déposée selon les exigences de l’appel d’offres avec période de validité conforme **(éliminatoire)**
* Le certificat de visite de site

**Critères d’éligibilité et de qualification minimum**

L’éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l’offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objet** | **Critères** | **Exigence en matière de dépôt des documents** |
| **ÉLIGIBILITÉ** |  |  |
| **Statut juridique** | Le fournisseur est une entité enregistrée légalement (Un profil d’entreprise de 15 pages maximum, ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens/services achetés) | Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire |
| **Éligibilité** | Un fournisseur n’est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Conflit d’intérêts** | Aucun conflit d’intérêts conformément à la clause 4 de l’appel d’offres. | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Faillite** | Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche. | Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre |
| **Certificats et licences** | * Attestation d’inscription au registre de commerce ou tout document démontrant la constitution légale de l’entreprise * Agrément ou tout document autorisant l’entreprise à travailler dans le secteur d‘activité | Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire |
|  | * Attestation de régularité fiscale ou la patente délivrée par le service des impôts et en cours de validité, |  |
|  | * Une attestation de bonne exécution des trois (3)clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des trois dernières années, |  |
|  | * La liste des actionnaires et autres entités ayant des intérêts financiers dans la société et détenant au moins 5 % des actions ou autres participations, ou l’équivalent si le soumissionnaire n’est pas une société |  |
|  | * Une attestation d’immatriculation/de paiement délivrée par l’administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d’exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d’un tel privilège |  |
| **QUALIFICATION** |  |  |
| **Antécédents de contrats inexécutés[[2]](#footnote-3)** | L’inexécution d’un contrat n’a pas découlé d’une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Antécédents de contentieux** | Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Expériences antérieures** | Expérience dans le secteur : Nombre minimum d’années d’expérience pertinente : 3 ans | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Reference technique : Nombre minimum de projets similaires entrepris au cours des 5 dernières années : Trois (03) travaux de nature et de complexité similaires aux travaux et aux équipements du présent appel d’offres avec attestations de bonne fin délivrées par le Maître d’Ouvrage (joindre tout justificatif utile : PV de réception ou attestation de bonne exécution).  *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| **Méthodologie d’exécution** | Conformité de la méthodologie proposée, du planning d’exécution et du planning d’approvisionnement |  |
| **Moyens humains** | Conformité du personnel proposé aux exigences de la section B du dossier d‘appel d‘offres |  |
| **Moyens matériel** | Conformité du matériel proposé aux exigence de la section B du dossier d’appel d’offres |  |
| **Situation financière** | **Chiffre d’affaires annuel moyen minimal au cours des 3 dernières années : 300 000 000 KMF pour le lot 1 et 200 000 000 KMF pour le lot 2**  *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme.  *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).* | Formulaire D : Formulaire de qualification |
|  |  |  |
| **Évaluation technique** | Les offres financières sont évaluées sur un système **Réussi/Échoué** en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d’offre. | Formulaire E : Formulaire d’offre technique |
| **Évaluation financière** | Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F.  La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l’assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l’installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable)  Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes. | Formulaire F : Formulaire de barème de prix |

**Section 5 A :** **Cahier des clauses techniques particulières (Cahier des charges)**

GENERALITES

Le présent document a pour objet la description des travaux à effectuer pour la construction du bâtiment à trois niveaux avec aménagement d’un parking des véhicules, d’un bloc technique et d’un réfectoire dans le cadre du Projet de Renforcement de la Résilience des Comores aux Risques de Catastrophes liées au Changement et à la Variabilité Climatique (RRC).

Les travaux énumérés dans le présent devis sont donnés à titre indicatif et ne sont nullement limitatifs. L’entrepreneur est tenu, le cas échéant de les compléter par tout autre travail, indispensable à la bonne exécution et l’achèvement complet de l’ouvrage.

L’entrepreneur devra prendre connaissance de la totalité du dossier notamment les plans, et les différents détails qui se complètent avec le présent descriptif et forment un tout homogène. Il doit également se rendre sur le site en vue des suggestions concernant le terrain.

Le présent descriptif est complété par la série des plans types dont les conditions locales d’implantation peuvent amener à des réadaptations notamment pour les fouilles et terrassements.

**ARTICLE 1 - IMPLANTATION - CONNAISSANCE DES TRAVAUX**

L’implantation sera réalisée sur la base des structures existantes. Le niveau 0,00 de référence correspond à l’altitude du sol fini.

L’Entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance du terrain et des aménagements prévus dans le cadre du projet. Il devra prévoir notamment, à sa charge, tous les sondages, études, reconnaissances et vérifications nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages demandés. **Il devra prendre connaissance des prescriptions relatives aux différents corps d’état et ne pourra en aucun cas invoquer une méconnaissance du projet pour demander une majoration de prix.**

L’Entrepreneur devra réaliser ses travaux dans les règles de l’Art, selon les normes et les règlements en vigueur ; Il assurera avec les autres lots éventuels une bonne coordination, afin d’éviter les mauvaises intersections ou raccordements aux structures existantes.

Avant tout commencement des travaux, les implantations, les niveaux et le positionnement des aménagements à réaliser seront soumis à l’approbation de l’Ingénieur.

**ARTICLE 2 - TERRASSEMENTS - FOUILLES**

Toutes les fouilles seront descendues jusqu’au bon sol et à une profondeur minimale de 1,0 m et conformément aux dimensionnements techniques,

L’extraction et l’enlèvement des éléments rocheux ou massifs maçonnés rencontrés au cours des fouilles ne pourront donner lieu à une plus-value.

Avant commencement des travaux de fouilles seront soumis à l’agrément de l’Ingénieur.

**ARTICLE 3 - GROS ŒUVRE**

Les travaux de gros œuvres comprennent principalement :

**3.1. - Béton de propreté à 300 kg/m3**, (*épaisseur minimal 0,05m*) mis en place en fond de fondations, sans coffrages, avec débordement de 0,05 cm de chacune des faces des ouvrages.

OBJET : - sous tous les ouvrages en béton en contact avec le sol.

**3.2. - Béton à 350 kg/m3 pour fondation et radier**, à toutes profondeurs, y compris vibration, réservation, trémies et saignées pour passages de canalisations et fourreaux, feuillures de toutes sections.

OBJET : - massifs sous poteaux et massifs isolés

-radiers

- parties enterrées de la structure B.A.

- massifs de fondation.

**3.3. - Béton à 400 kg/m3 pour structures** en élévation, destiné aux structures réalisées à toutes hauteurs au-dessus des sols, compris vibration, réservations, trémies, et saignées pour passages de canalisations et fourreaux, feuillures de toutes natures, joints creux, etc...

OBJET : -

- poteaux – dalles

- chaînages des maçonneries

**ARTICLE 4 - QUALITE DES MATERIAUX**

**4.1. GENERALITES**

Avant tout emploi, tous les matériaux seront présentés sur le chantier ou en usine, à la vérification ou à l’acceptation provisoire de l’Ingénieur.

Les matériaux soumis à essais ne pourront être utilisés à condition que les résultats des essais aient permis de les accepter.

L’Entrepreneur devra donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la durée des essais s’insère entre l’approvisionnement d’un matériau et sa mise en œuvre.

* SABLES

L’utilisation de sable corallien est formellement interdite.

* AGREGATS POUR BETON

Ils seront nettoyés par lavage ou dépoussiérage avant l’emploi. Les matériaux de concassage devront être débarrassés de leur pellicule de poussière par soufflage ou tout autre procédé.

Les granularités seront les suivantes :

- béton maigre et béton dosé à 200 kg de ciment 12/25

- béton dosé à plus de 250 kg de ciment 8/25

* EAU DE GACHAGE

L’utilisation de l’eau de mer est interdite.

L’eau de gâchage sera fournie par l’Entrepreneur et ne doit pas contenir plus de deux grammes par litres de sel dissous.

* LIANTS HYDRAULIQUES

La fourniture de liants hydrauliques fait partie des prestations de l’Entreprise. La nature des liants hydrauliques dont l’emploi est prescrit est définie ci-après : les liants utilisés doivent être obligatoirement ensachés en usine et livrés en sacs. Toute utilisation de ciment ré-ensaché est interdite.

* ARMATURES POUR BETON ARME

Définies suivant les règles du BAEL 99 elles présenteront les caractéristiques suivantes :

- limite d’élasticité : . Acier doux FE E24 = 235 M.PA

. Aciertor FE E40 = 400 M.PA

- effort de longue durée . FE E24 - FE/CS = 204 M.PA

. FE E40 - FE/CS = 348 M.PA

* PROFILES METALLIQUES

Les pièces métalliques seront brossées et recevront, avant la pose, une couche de peinture antirouille à liant glycérophtalique modifié vinylique, associé à des pigments inhibiteurs (*épaisseur du film sec 70 microns*).

**ARTICLE 5 - MACONNERIES ET BETON**

**5.1. BETON**

Les armatures seront maintenues en place durant le bétonnage par des cales en béton.

Les faces verticales pourront être décoffrées 48 heures après leur mise en œuvre, les faces horizontales 21 jours au plus tôt après leur mise en œuvre.

Pendant les trois (3) jours qui suivront sa mise en œuvre, le béton devra être protégé du soleil et arrosé abondamment plusieurs fois par jour.

L’Entrepreneur devra le nettoyage de toutes les bavures et de tous les ragréments nécessaires au bon aspect de l’ouvrage.

* 1. **MACONNERIE D’AGGLOMERES**

Les agglomérés devront être dosés à 300 kg de ciment, comprimés et vibrés.

Leurs différentes faces devront être planes ; celles destinées à être enduites seront suffisamment rugueuses pour assurer l’adhérence de l’enduit.

Les agglomérés seront posés par assises réglées horizontales à joints croisés. Ils seront posés à bain mortier dosé à 300 kg de ciment et assujettis avec un maillet, de manière que le mortier reflue de toutes parts.

Tout aggloméré cassé ou fendu pendant la pose sera rejeté. Les joints auront six à douze millimètres de largeur.

* 1. **MACONNERIE DES MOELLONS**

Les matériaux pour protection en enrochement ou gabions et les moellons pour perrés et maçonnerie proviendront des carrières agréées par le Contrôle. Ils ne devront craindre ni l’eau ni l’humidité. Ils devront rendre un son clair sous le choc d’un marteau. Ceux qui rendraient un son sourd et qui contiendraient des parties tendres ou qui s’écraseraient sont à rejeter. La valeur maximum du coefficient obtenu selon la méthode de Los Angeles pour mesurer la résistance de la pierre à l’usure et aux chocs est fixée à 30.

Pour les perrés, la plus petite dimension des blocs utilisés ne devra pas être inférieure à 20 cm, la longueur minimum de queue étant de 25 cm.

Pour les gabions, les blocs de remplissage ne doivent passer en aucun sens à travers les mailles du treillis et celles en contact avec des mailles doivent avoir, dans tous les sens, une grandeur au moins égale à 2 fois la grosseur des mailles, soit 16 cm.

La dimension minimale des blocs pour enrochements est fixée à 20 cm. Le poids spécifique minimum des enrochements est de 2,4 tonnes par mètre - cube. Pour les enrochements arrangés à la main, 80 % des blocs auront un poids compris entre 30 et 70 kg.

Ces matériaux pourront provenir soit de dépôts de rivières soit de matériaux de carrières concassés. L’emplacement des carrières n’est pas indiqué, il est laissé au choix du Titulaire qui devra avant exploitation les faire agréer par le Contrôle. Il est formellement stipulé que cette acceptation n’engage en rien l’Administration, tant en ce qui concerne les droits des tiers qu’en ce qui a trait à la réception ultérieure des matériaux.

Les agrégats pierreux devront être durs, denses, stables, exempts des gangues d’argile ou terreuse et purgés des débris végétaux.

Le pourcentage d’ensemble des matières impropres, de quelque nature qu’elles soient, ne devra pas être supérieur à 3 % en poids des agrégats pierreux.

* 1. **ENDUITS**

Les murs et cloisons en agglomérés seront enduits au mortier dosé à 500 kg de ciment. Avant l’application de l’enduit, les maçonneries à recouvrir seront grattées, brossées et lavées à grande eau.

Les enduits seront exécutés en deux couches ; la première étant projetée à la truelle pour dégrossissage, la seconde étant appliquée avant que la première ne soit complètement sèche. Elle sera réglée et finement talochée.

Le lissage sera renouvelé à plusieurs reprises en ayant soin de ne pas mouiller la surface jusqu’à ce que le retrait occasionné par la dessiccation ne donne plus lieu à aucune gerçure.

Après l’achèvement, l’enduit devra être homogène, d’un aspect régulier, sans gerçure ni soufflure et, en appliquant une règle sur sa surface en tout sens, on ne devra y remarquer ni bosse, ni creux sensibles. Les saillies et arêtes seront vives et bien dégagées, sans aucune épaufrure, les enduits devront être parfaitement adhérents et ne sonneront pas creux au choc de marteau.

L’épaisseur totale de l’enduit terminé devra être au moins égale à quinze (*15*) millimètres.

**5.5 COFFRAGES - PAREMENTS**

Les coffrages devront avoir leurs faces, en contact avec le béton, parfaitement dressées et nivelées. Ils seront rigides pour éviter toutes déformations et étanches pour prévenir toute perte de laitance.

Les bourrages en papier sont strictement interdits.

L’Entrepreneur devra, avant tout commencement d’exécution, soumettre les dispositions détaillées des coffrages à l’agrément de l’Ingénieur ou de son représentant.

La limite de tolérance est fixée à 5 millimètres.

**5.6. CHAPES**

Les chapes, au mortier de ciment dosé à 600 kg/m3, auront 2 centimètres d’épaisseur minimum.

A cet effet, et avant que le mortier ait cessé d’être plastique, on y marquera les joints à l’aide d’une règle et d’une lame de fer.

La couche de mortier sera fortement comprimée et la surface bouchardée ou lissée. L’exécution aura lieu sur toute l’épaisseur à la fois et, pour éviter des fissures, par bandes parallèles larges d’un mètre maximum.

Les chapes seront exécutées sans interruption entre les joints. En cas de suspension forcée, la surface des dernières parties posées sera piquée et mouillée de façon à rendre parfaite l’adhérence avec les parties suivantes.

La surface de la chape sera réglée avec soin, horizontalement dans les pièces.

Jusqu’à prise complète, la chape devra être protégée efficacement contre toutes les dégradations, de quelque nature qu’elles soient.

**5.7. MORTIER ET MICRO-BETON**

1. **– Destination**

Les mortiers et micro-bétons seront normalement utilisés pour le scellement des platines d’ancrage des dispositifs de sécurité métalliques (*barrières, garde - corps, etc.*), des platines d’ancrage ou des supports de panneaux solaires et autres installations.

Les mortiers seront remplacés par des mortiers spéciaux, prêts à l’emploi lorsque les plans de détail le précisent, en particulier, dans le cas de scellement d’armatures passives dans les structures déjà réalisées.

**b) - Résistance**

La résistance des mortiers et micro-bétons sera au moins égale à celle des bétons environnants. Ils devront être parfaitement compacts et imperméables.

1. **- Prescriptions particulières**

Les ciments utilisés dans la composition des mortiers et micro-bétons seront identiques à ceux employés pour les bétons environnants.

**ARTICLE 6 - CHARPENTE – COUVERTURE**

**6.1. Généralités**

L’Entrepreneur ne pourra en aucun cas invoquer la méconnaissance de la consistance ou des prescriptions relatives aux autres lots, pour exécuter les travaux, suivant les règlements en vigueur, les règles de l’Art et en accord avec le projet. En outre, il sera censé connaître parfaitement les conditions climatiques dans lesquelles s’exécute le projet, et toutes les contraintes et sujétions d’exécution qui s’y rapportent.

Tous les matériaux utilisés seront toujours de première qualité et l’Entrepreneur devra indiquer dès la soumission, les origines, références, caractéristiques, procès-verbaux d’essai, avis technique et garanties des échantillons dont il envisage l’emploi.

Il devra par la suite, avant tout commencement de travaux soumettre les échantillons correspondants accompagnés des notices techniques de pose et prescriptions des fournisseurs, au Maître d’Œuvre qui se réserve la possibilité de faire exécuter tous essais complémentaires ou contrôles aux frais de l’Entrepreneur avant de donner son accord, ainsi que tous essais en cours de travaux pour contrôler les conditions de pose.

**6.2 Couverture**

La couverture sera en bacs aluminiums auto-portants à 99,5% d’une épaisseur minimum de 0,7 mm (1,89kg/m²). L’entrepreneur se conformera obligatoirement lors de l’exécution aux prescriptions techniques du DTU N° 40-42 de juin 1965.

Les crochets de fixation seront en acier galvanisé, un cavalier de répartition sera obligatoirement mis en place avant le serrage. Les rondelles d’étanchéité seront métalliques renforcées des joints en plastique, une feuille de papier bitumineux sera interposée entre les pannes et les éléments de couverture.

**6.3. : charpente métallique**

Le dimensionnement des différents éléments du treillis sera établi pour résister à un vent de 150 km/h. Le taux de travail des aciers est limité à 16 kg/mm².

Il sera intervenu dans le calcul de la charpente les éléments suivants :

* + poids propres :
* couverture ;
* pannes ;
* fermes
* surcharges climatiques (règles N.V. 65-67).

L’entrepreneur se conformera obligatoirement aux prescriptions techniques définies dans le D.T.U. 32-1 dans son édition la plus récente.

Tous éléments métalliques seront traités contre la rouille avant la pose. Il est expressément défendu de faire usage de cales ou de mastic pour dissimuler les imperfections des assemblages.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande exactitude et un aplomb parfait avec leurs emplacements exacts.

Avant tout commencement de travaux, l’Entrepreneur devra soumettre à l’approbation du Maître d’Œuvre les échantillons de matériaux dont il envisage l’emploi.

Le Maître d’Œuvre se réserve le droit de faire exécuter tous essais ou contrôles aux frais de l’Entrepreneur, pour vérification de la qualité et de la conformité des matériaux proposés avant d’arrêter son choix.

**ARTICLE 7 : CALCULS DES INSTALLATIONS**

Quel que soit le système employé, les installations doivent être étudiées et réalisées en vue d’un minimum d’entretien. Ces installations doivent également être étudiées et réalisées en vue de l’élimination des bruits de toutes natures : remplissage, vidanges, vitesses des fluides, transmission de bruits divers etc... Les canalisations, conduites, pièces de raccordement, robinetterie et appareils de toutes natures nécessaires aux installations, faisant l’objet des présents lots, seront dimensionnés par l’Entreprise sous son entière responsabilité.

**ARTICLE 8 : GARANTIE ET RESPONSABILITE DE L’ENTREPRISE**

Le Soumissionnaire, sous sa propre responsabilité et à ses propres risques, est encouragé à visiter et à examiner le Site des travaux ainsi que les environs et à réunir toutes les informations nécessaires à la préparation de son offre et à l’exécution des travaux de construction. Le Soumissionnaire assumera tous les frais relatifs à la visite du site.

Le Soumissionnaire, est seul responsable des désordres pouvant provenir soit de l’emploi de matériaux ou appareils défectueux, soit d’un mauvais montage, en conséquence, si, en cours de travaux, des vices de construction ou de mise en œuvre étaient constatés, l’Entrepreneur procéderait immédiatement au démontage et à la remise en place correcte des ouvrages.

L’Entrepreneur devra prendre toutes mesures pour assurer la conservation intacte des travaux et les protéger contre toutes avaries jusqu’à réception, il devra à cet effet se prémunir contre tout accident en contractant à ses frais toutes assurances nécessaires. Si, en cours d’essais, ou lors de la mise en service, les installations se révélaient bruyantes, l’Entrepreneur procéderait immédiatement aux modifications nécessaires.

**8.1. OBLIGATIONS DIVERSES**

Les trous de passage et de fixation des différentes canalisations dans les ouvrages de gros œuvre, sont à la charge et seront exécutés par l’Entrepreneur du lot gros œuvre. Il est spécifié que l’Entrepreneur d’un ou de plusieurs lots devra fournir en temps utile au maçon les renseignements concernant les trous, passages, trémies et tasseaux nécessaires à l’exécution des travaux de plomberie.

En cas d’omission de la part de l’Entrepreneur d’un des présents lots, les percements ou tailles de réservation qui en résulteraient seraient à sa charge.

**8.2. EPREUVES**

Les matériaux et appareils feront l’objet de contrôle et essais conformes aux normes. Les installations seront essayées et réglées, toutes les malfaçons seront réparées, les prestations omises seront complétées, les prestations contraires aux normes seront remplacées.

**8.3. OPERATIONS DE CONTROLE ET D’ESSAIS**

**8.3.1. – Essais**

Les défauts de conformité seront constatés au moyen des opérations suivantes : vérification à vue, essais simples sur le chantier, essais en cours de travaux.

**8.3.2. – Robinetterie**

Les robinets sont essayés sous une pression de 20 kg/cm². Les robinets d’arrêt sont essayés pendant une minute en position ouverte et fermée.

**8.3.3. – Distribution**

Les canalisations d’eau installées sont mises en charge sous une pression supérieure de 5 kg, à la pression de service, sans dépasser en aucun point la pression d’épreuve de chaque matériau.

Cette pression est maintenue pendant 4 heures au moins, aucune fuite ne doit se révéler.

**8.3.4. - Evacuation des eaux usées**

Essai par cartouche fumigène, à la pression de l’air, sous une pression de service de 3,5 kg et 4,5 kg/cm².

**8.4. FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE**

**8.4.1 - Canalisations en acier galvanisé PEHD et PVC**

Les tubes en acier galvanisé seront conformes aux normes, soudés par rapprochement, assemblés par filetage et manchonnages.

Les canalisations comprendront tous les raccords filetés, coudes, tés, réductions etc. Nécessaires, en fonte malléable, galvanisée et toutes sujétions. Les coupes seront soignées.

L’installation devra être facilement démontable, en acier cadmié ou galvanisé, à scellement ou à vis, suivant le cas et avec rosaces.

Les changements de diamètre seront obligatoirement exécutés par manchons de réductions et les coudes cintrés, préférés aux coudes du commerce.

Toutes les canalisations seront posées avec une pente régulière et les purges seront placées à tous les points bas de manière à ce que la vidange puisse être faite de façon complète.

Toutes les traversées horizontales entre joints de dilatation, les fourreaux seront exécutés en deux parties et laisseront une très libre dilatation des tuyauteries.

Le diamètre intérieur sera supérieur de 0,010 m au diamètre extérieur du tube qu’il protège.

Les tuyaux en PEHD., ainsi que la mise en place seront conformes aux normes.

Les joints seront exécutés suivant les instructions du fabricant.

Les colliers de fixation seront en acier galvanisé démontables à deux boulons et à tige à scellement.

**ARTICLE 9 : PLANS ET SCHEMAS**

L’Entreprise devra la fourniture des plans et schémas avant toute exécution pour approbation par le Maître de l’Ouvrage. Après exécution, l’Entreprise fournira au Maître de l’Ouvrage les plans mis à jour, un contre-calque de chaque plan et trois tirages, comportant la position exacte des canalisations. La réception ne pourra être faite qu’après la remise de ces documents et l’apurement des comptes.

**ARTICLE 10. RECEPTION DES TRAVAUX**

La réception officielle des travaux aura lieu suivant le planning de tous corps d’état et après achèvement complet des travaux. Cependant, avant de prononcer cette réception, il sera effectué une pré-réception provisoire.

L’Entreprise devra tous les frais de réception et de pré-réception de l’installation, ainsi que la mise à disposition de tous les appareils de mesures indispensables aux essais des installations.

**ARTICLE 10. Consistance des travaux**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Article(s) devant être fourni(s)[[3]](#footnote-4)** | **Qté** | **Description/Spécifications des biens et travaux** | **Date de livraison** |
| **Construction du bâtiment à trois niveaux avec aménagement d’un parking des véhicules, d’un bloc technique et d’un réfectoire** | **01** | 1. La démolition des constructions existantes et dégagement des gravats y compris les conteneurs et tous les métaux, 2. Les fondations en béton armé dosé à 300kg/m3 soubassement compris. 3. L’ossature (poteaux et poutres) en béton armé à 400 kg/m3, 4. Les chainages en béton armé à 400 kg/m3, 5. Les dalles en béton armé dosé à 350 kg /m3. 6. Les murs sont en agglos de 15 x 20 x 50 cm et 20x50x20, protégés par un enduit bicouches. 7. La protection des talus en perrés maçonnés, 8. L’électrification y compris Climatisation 9. et la plomberie, se feront après les travaux des gros œuvres, 10. La fourniture et pose des portes et fenêtres (Baie vitrée coulissante, Porte (partie aluminium et partie vitre), Portes (en bois peines), 11. La pose des équipements sanitaire, la peinture et la fixation des ouvertures, se feront après le carrelage, 12. Construction d’une fausse septique (pour 20 usages) 13. Mise en place balustre Garde-corps en tuyaux galvanisés Ø50mm 14. Grilles de protection en métalliques 15. Balustre Garde-corps en baie vitre 16. Comptoir de réception en bois du pays | 24 mois après le début des travaux |
| **Consistance des travaux du bâtiment (lot1)** | **01** | Le bâtiment est composé de :   1. REZ DE CHAUSSEE :   Le rez-de-chaussée est composé de :   1. Dortoirs pour les femmes 2. Dortoirs pour les hommes   1 Salle d’instruction   1. Vestiaire   1 Salle de permanence  1 Service de santé   1. Pharmacie 2. Toilettes + 7douches   1er ETAGE :  Le 1er étage est composé de :  3Bureaux service pompier   1. Bureaux groupe sapeur-pompier   1 Salle de conférence  1 Bureau de coordinateur du projet  1 Bureau CTI et études prévention Régionale  1 Bureau CTI et études prévention Nationale  1 Bureau COSEP  3Toilettes  2eme ETAGE :  Le 2eme étage est composé de :  1Bureaux de DAF  1 Salle de réunion sectorielle  1 Salle de répons VIP+ salle de douche complet  1 Salle des opérations  1 Bureau de directeur +douche complète et cuisine  1 Bureau de secrétaire  1 salle de cartographie ATI  1 Salle de CTA  1 Bureau CT  1 Bureau de DGA  2Toilettes |  |
| **Consistance des travaux d’aménagement connexes et de la clôture (Lot2)** |  | 1 Aménagement d’un bloc technique de 450M2  1 Réalisation d’un mur de clôture de 256ml  1 Aménagement d’un parking de véhicule | Douze (12) mois  (A commencer 6 mois après le démarrage du lot 1) |

**Section 5 B :** Personnel minimum exigé

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du soumissionnaire : ……………………………………………………………………………………….** | |  |
| **Article(s)/Equipement/service devant être fourni(s)[[4]](#footnote-5)** | **Description des moyens demandés** | **Description des moyens fournis par le Soumissionnaire** |
| **Expérience dans les travaux de complexité similaire** | L’entreprise doit avoir réalisée au moins trois (03) travaux de nature et de complexité similaires aux travaux et aux équipements du présent appel d’offres avec attestations de bonne fin délivrées par le Maître d’Ouvrage (joindre tout justificatif utile : PV de réception ou attestation de bonne exécution). |  |
| **Moyens humains** | |  |
| **Le soumissionnaire affectera le**  **personnel minimum suivant pour la réalisation des**  **prestations. Pour chacun des membres proposés :**   * **CV détaillé et signé** * **Copie certifiée conforme des**   **Diplômes obtenus et de toute pièce attestant la spécialisation requise.** | 01 Directeur des travaux ayant un diplôme d’ingénieur en génie civil ou tout autre diplôme équivalent et ayant une expérience minimale de sept (07) ans dans la direction des travaux de construction et trois (03) projets similaires |  |
| 01 conducteur de travaux ayant un diplôme de technicien supérieur du génie civil, ou tout autre diplôme équivalent avec au moins sept (07)) ans d’expérience en matière de conduite des travaux y compris d’alimentation en eau potable et cinq (05) projets similaires |  |
| 01 chef de chantier ayant au minimum un niveau de secondaire avec au moins quinze ans (15) d’expérience dans le domaine de la construction et sept (07) projets similaires |  |
| 01 topographe ayant un diplôme de technicien supérieur en topographie avec une expérience minimale de cinq (05) ans en matière des travaux d’alimentation en eau potable et cinq (05) projets similaires. |  |

*NB : le chef de chantier et l’équipe de maçonnerie doivent être distincts pour chaque lot.*

**Section 5 C : Matériel minimum exigé**

**Pour le lot 1**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Moyens matériels/lot** | | **Evidence** |
| **Le soumissionnaire doit disposer**  **du matériel minimum suivant en justifiant sa**  **Propriété par la présentation d’évidences (factures d’achats ou contrat de location). A défaut son offre sera rejetée.** | 03 Camions benne de 8 m3 minimum |  |
| 1 camion-citerne de 7 à 10 m3 |  |
| 1vehicule de liaison |  |
| 3 Bétonnières 1m3 au minimum |  |
| 1 chargeuse pour le déblai |  |
| 2 Vibreurs |  |
| 1 citerne |  |
| 1 Matériel topographique |  |
| 1 Brise roche et marteau piqueur |  |
| 1 Dameuse (plaque vibrante) |  |
| 01 Motopompe |  |

**Pour le lot 2**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Moyens matériels/lot** | | **Evidence** |
| **Le soumissionnaire doit disposer**  **du matériel minimum suivant en justifiant sa**  **Propriété par la présentation d’évidences (factures d’achats ou contrat de location). A défaut son offre sera rejetée.** | 0 2 Camions benne de 8 m3 minimum |  |
| 1 camion-citerne de 7 à 10 m3 |  |
| 1vehicule de liaison |  |
| 2 Bétonnière |  |
| 1 Vibreur |  |
| 1 Matériel topographique |  |
| 1 Brise roche et marteau piqueur |  |
| 1 Dameuse (plaque vibrante) |  |
| 01 Motopompe |  |

**Section 5 D : PLANS DES OUVRAGES (document séparé)**

Section 6 : Formulaire de barème de prix[[5]](#footnote-6)

**Document séparé**

**Section 6 C : Autres exigences connexes**

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l’entière rangée si elle ne s’applique pas aux biens fournis]*

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse exacte de livraison ou du lieu d’installation | Direction Générale de la Sécurité Civile (COSEP) |
| Période de garantie | Une garantie de douze (12) mois est exigée de la part du prestataire durant laquelle il entreprendra tous les travaux nécessaires sur constat effectué |
| Exigences en matière d’appui technique | Cliquer ici pour entrer du texte. |
| Exigences en matière de services après-vente | ☐ Garantie des pièces et de la main-d’œuvre pour une durée minimum de \_\_\_\_\_\_\_\_\_  ☐ Appui technique  ☐Offre de l’unité de services pour faciliter l’entretien ou la réparation  ☐ Autres *[veuillez préciser]* |
| Conditions de paiement  *(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)* | Sélectionner un objet. |
| Conditions de versement du paiement | * 100% sous 30 jours à compter de l’acceptation des travaux livrés selon les modalités prévues et de la réception de la facture par le PNUD  1. **Composition des coûts par produit livrable\***  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | N°. | **Produits livrables** | **Date prévue de livraison/**  **d’achèvement** | **Pourcentage du prix total** | **Prix (forfaitaire,**  **tout compris)** | | 1 | Au dépôt du rapport d’installation de chantier y compris la démolition des conteneurs validé par le maitre d’œuvre et l’ingénieur de l’entreprise | Ordre de service | 10% |  | | 2 | **Décomptes périodiques.**  La périodicité des décomptes se fait selon la progression des travaux à 25%,40%, 55% ,70% et 85%  Le décompte comporte le relevé des travaux exécutés, tels qu’ils résultent des constats contradictoires ou, à défaut, des évaluations du Maître d’Ouvrage et maitre d’œuvre délégué.  Les décomptes seront préparés conjointement entre l’entrepreneur et le maitre d’œuvre et maitre d’ouvrage délégué. Ce dernier signera le décompte et mentionnera la date de son édition. |  | 60 % à repartir en tranche de 15 % et 10% |  | | 4 | A la fin de la réalisation de l’ensemble des travaux de chantier, le maitre d’œuvre et maitre d’ouvrage délégué présentera un décompte final de l’ensemble des travaux effectués et des montant perçus par l’entreprise ainsi que le règlement des restitutions des avances ou retenues effectues. |  | 10% |  | |  | A la fin de la période de garantie |  | 10% |  | |  | **TOTAL** |  | **100%** |  | |
| Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d’exploitation sont dans cette langue | Français |

# Section 7 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n’est permis est aucun remplacement n’est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu’elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

**Offre technique :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?** |  |
| * Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre | ☐ |
| * Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire | ☐ |
| * Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats | ☐ |
| * Formulaire D : Formulaire de qualification | ☐ |
| * Formulaire E : Format de l’offre technique/Détail quantitatif estimatif | ☐ |
| * Formulaire G : Validité de la garantie de soumission |  |
| * Etats financiers certifiés des trois (03) dernières années | ☐ |
| **Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d’évaluation dans la section 4 ?** |  |
| * La liste des actionnaires et autres entités ayant des intérêts financiers dans la société et détenant au moins 5 % des actions ou autres participations, ou l’équivalent si le soumissionnaire n’est pas une société | ☐ |
| * Une attestation de bonne exécution des trois (3)clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des trois dernières années, | ☐ |
| * CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services (suivant la section 6) | ☐ |
| * Liste du personnel minimum exigé demandé conformément aux exigences de la section 6 | ☐ |
| * Liste du matériel demandé conformément aux exigences de la section 6 | ☐ |

**Barème de prix :**

|  |  |
| --- | --- |
| * Formulaire F : Formulaire de barème de prix | ☐ |

## Formulaire A : Formulaire de soumission de l’offre

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] | | |

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d’offres no [Insérer numéro de référence de l’AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l’offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

1. Ne font pas l’objet d’interdictions d’achat provenant de l’ONU, notamment, sans s’y limiter, d’interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l’ONU ;
2. N’ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
3. Ne sont sujets à aucun conflit d’intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
4. N’emploient pas ou ne prévoient pas d’employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l’ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d’affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l’ONU au cours des trois dernières années de service avec l’ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l’ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
5. N’ont déclaré aucune faillite, n’ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n’ont fait l’objet d’aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
6. Entreprennent de ne s’engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s’y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l’obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l’ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d’une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l’ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l’offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n’êtes pas tenus d’accepter toute offre reçue.

J’atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l’accepte.

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

## Formulaire B : Formulaire d’information sur le soumissionnaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination légale du soumissionnaire** | [Compléter] |
| **Adresse légale** | [Compléter] |
| **Année d’enregistrement :** | [Compléter] |
| **Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire** | Nom et fonction : [Compléter]  Numéros de téléphone : [Compléter]  Courriel : [Compléter] |
| **Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?** | ☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail] |
| **Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?** | ☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD] |
| **Pays d’activité** | [Compléter] |
| **Nombre d’employés à plein temps** | [Compléter] |
| **Attestation d’assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent)** (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) : | [Compléter] |
| **Votre société dispose-t-elle d’une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l’environnement ?** *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :* | [Compléter] |
| **Votre société dispose-t-elle d’une déclaration écrite de sa politique environnementale ?** *(Si oui, fournir une copie)* | [Compléter] |
| **Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d’autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l’autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?** | [Compléter] |
| **Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?** | [Compléter] |
| **Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d’éclaircissement lors de l’évaluation de l’offre** | Nom et fonction : [Compléter]  Numéros de téléphone : [Compléter]  Courriel : [Compléter] |
| **Veuillez joindre les documents suivants :** | * Profil d’entreprise ne devant pas dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés * Attestation d’incorporation ou d’enregistrement de la société * Attestation d’immatriculation ou de paiement délivrée par l’administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d’exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d’un tel privilège * Documents d’enregistrement de la raison sociale, le cas échéant * Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant * Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l’environnement (par exemple l’utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d’énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu’il fabrique * Brevets, si les technologies proposées dans l’offre sont brevetées par le soumissionnaire * Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration * Licences d’exportation le cas échéant * Autorisation du gouvernement local de s’implanter et d’exploiter son activité sur le lieu d’affectation, le cas échéant * Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d’une entité située en dehors du pays |

## Formulaire C : Formulaire d’information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] | | |

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Non** | **Nom du partenaire et coordonnées** (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel) | **Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir** |
| 1 | [Compléter] | [Compléter] |
| 2 | [Compléter] | [Compléter] |
| 3 | [Compléter] | [Compléter] |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du partenaire principal**  (disposant de l’autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d’appel d’offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l’exécution du contrat) | [Compléter] |

Nous vous joignons une copie du document susréférencé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l’obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d’intention de former une coentreprise ***OU*** ☐accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  |
| Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Nom du partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

## Formulaire D : Formulaire d’éligibilité et de qualification

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] | | |

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

**Antécédents de contrats inexécutés**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ☐Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années | | | |
| ☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années | | | |
| **Année** | **Partie inexécutée du contrat** | **Numéro de contrat** | **Montant total du contrat** (valeur actuelle en dollars É.-U.) |
|  |  | Nom du client :  Adresse du client :  Raison(s) de l’inexécution : |  |

**Antécédents de contentieux** (notamment contentieux en cours)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années | | | |
| ☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous | | | |
| **Année du différend** | **Montant du différend** (en dollars É.-U.) | **Numéro de contrat** | **Montant total du contrat** (valeur actuelle en dollars É.-U.) |
|  |  | Nom du client :  Adresse du client :  Sujet du différend :  Partie à l’origine du différend :  Statut du différend :  Partie gagnante si réglé : |  |

**Expériences antérieures**

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu’entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l’intermédiaire d’autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l’expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du projet et pays d’affectation** | **Coordonnées du client et de la personne référente** | **Valeur du contrat** | **Période d’activité et statut** | **Types d’activités entreprises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

*Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.*

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

**Situation financière**

|  |  |
| --- | --- |
| **Chiffre d’affaires des 3 dernières années** | Année       KMF.  Année       KMF.  Année       KMF. |
| **Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Informations financières**  (dans un équivalent des dollars É.-U.) | **Informations collectées au cours des 3 dernières années** | | |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|  | *Informations provenant du bilan* | | |
| Actifs totaux |  |  |  |
| Obligations totales |  |  |  |
| Actifs actuels |  |  |  |
| Obligations actuelles |  |  |  |
|  | *Informations provenant de la déclaration de revenus* | | |
| Recettes totales et brutes |  |  |  |
| Profits avant impôts |  |  |  |
| Profit net |  |  |  |
| Ratio actuel |  |  |  |

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

* 1. Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
  2. **Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié (les états financiers ne portant pas la signature et le seau d’un comptable public certifié ou assermenté ne seront pas considérés valables)**
  3. Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

## Formulaire E : Format de l’offre technique

Veuillez-vous assurer que les informations ci-dessous sont adéquates conformément aux spécifications techniques, et supprimer les aspects non exigés

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] | | |

L’offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l’offre technique. S’il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

**SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire**

* 1. Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d’influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
  2. Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d’engagements similaires pris dans la région ou le pays.
  3. Procédures d’assurance qualité et mesures d’atténuation des risques.
  4. Engagement de l’organisation à la durabilité.

**SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes**

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d’exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l’offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

* 1. Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l’esprit le caractère approprié des conditions locales et de l’environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
  2. Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l’ensemble des personnes feront fonctionner l’équipe.
  3. L’offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d’examen de l’assurance qualité et de l’assurance technique interne du soumissionnaire.
  4. Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
  5. Montrer la manière dont vous prévoyez d’intégrer des mesures de durabilité à l’exécution du contrat.
  6. Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a. Les services et exigences connexes telles que l’installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Biens et services à fournir**  **Spécifications techniques** | **Votre réponse** | | | | |
| **Respect des spécifications techniques** | | **Date de livraison**  *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)* | **Attestation de qualité, licences d’exportation, etc.** *(indiquer tout élément applicable et le joindre)* | **Observations** |
| **Oui, nous nous y conformons** | **Non, nous ne pouvons pas nous y conformer**  *(indiquer divergences)* |
|  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Autres services et exigences connexes**  *(sur la base des informations fournies dans la section 5b)* | **Respect des exigences** | | **Détails ou observations**  **au sujet des exigences connexes** |
| **Oui, nous nous y conformons** | **Non, nous ne pouvons pas nous y conformer**  *(indiquer divergences)* |
| par exemple conditions de livraison |  |  |  |
| Garantie |  |  |  |
| Service d’assistance local |  |  |  |

**SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel**

* 1. Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d’exécution du contrat. Inclure un tableau d’organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
  2. Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

**Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du membre du personnel** | [insérer] |
| **Poste pour cette mission** | [insérer] |
| **Nationalité** | [insérer] |
| **Compétences linguistiques** | [insérer] |
| **Formation/Qualifications** | *[Résumer formations à l’université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d’enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]* |
| [insérer] |
| **Certifications professionnelles** | *[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]* |
| * Nom de l’établissement : [insérer] * Date de certification : [insérer] |
| **Emploi/Expérience** | *[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l’emploi. En ce qui concerne l’expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d’activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]* |
| [insérer] |
| **Références** | *[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]* |
| Référence 1 :  [insérer]  Référence 2 :  [insérer] |

J’atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d’autres informations pertinentes à mon sujet.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du membre du personnel Date (jour/mois/année)

## Formulaire F : Formulaire de barème de prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer nom du soumissionnaire] | Date : | [Sélectionner date] |
| Référence de l’appel d’offres : | [Insérer numéro de référence de l’AO] | | |

Le format indiqué dans les pages qui suivent est proposé à titre de guide pour l’établissement du barème de prix pour la fourniture des biens. Il inclut des dépenses spécifiques, qui peuvent être ou non requises ou applicables, mais indiquées à titre d’exemple. Il doit être modifié à l’aide d’une liste appropriée détaillée qui reflète les biens et services connexes pour respecter les exigences spécifiques et assurer la comparaison égale des offres. En ce qui concerne les travaux civils, le détail quantitatif estimatif doit être utilisé comme un barème de prix.

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d’experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

**Langue de l’offre :** [Insérer devise]

**Barème de prix**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro d’objet** | **Description** | **Unité de mesure** | **Quantité** | **Prix unitaire** | **Prix total** |
|  |  |  |  |  |  |
| Frais de FCA, le cas échéant | | | | |  |
| Sous-total du FCA pour l’offre (Incoterms 2010)  *(veuillez indiquer l’aéroport international du FCA) :* | | | | |  |
| Frais de transport et de livraison | | | | |  |
| Total de l’offre de RDA, RPD, RLD, déchargés ou dégagés, lieu, pays (Incoterms 2010) | | | | |  |
| Installation | | | | |  |
| Formation | | | | |  |
| Garantie | | | | |  |
| Après-vente | | | | |  |
| **TOTAL GÉNÉRAL** | | | | |  |

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du signataire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.

Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

À : Le PNUD,

*[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]*

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire]que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du Cliquer ici pour entrer la date pour la fourniture de biens et services au titre de[Insérer nom des biens et services] (ci-après l’« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

1. Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
2. Retirerait son offre après la date d’ouverture des offres ;
3. Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l’appel d’offres ;
4. Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d’autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l’entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné*] sans que vous n’ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu’à 30 jours après la date finale de validité des offres.

**SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE**

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la banque :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]*

## FORMULAIRE H : Formulaire de garantie de bonne exécution

*(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)*

A : Le PNUD

*[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]*

CONSIDERANT que [*nom et adresse du prestataire*] (ci-après, le « Prestataire ») s’est engagé, en application du contrat n° …………….,en date du ………., à fournir les biens et services connexes …………….. (ci-après, le « Contrat ») :

CONSIDERANT que vous avez stipulé dans ledit Contrat que le Prestataire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant y indiqué en garantie de l’exécution de ses obligations aux termes du Contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

CECI ETANT RAPPELE, nous déclarons par les présentes que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite de [*montant de la garantie*] [*en lettres et en chiffres*], ladite somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ou discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie susmentionné*] sans que vous ayez à prouver ou motiver votre demande en paiement.

La présente garantie restera valable pendant 30 jours à compter de la date de délivrance par le PNUD d’une attestation de bonne exécution et d’achèvement complet des services fournis par le Prestataire.

### SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE

Date ......................................................................................................................

Nom de la banque .........................................................................................................

Adresse .................................................................................................................

## FORMULAIRE I : Formulaire de garantie de restitution d’avance[[6]](#footnote-7)

*(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [Nom de la banque et adresse de la succursale ou du bureau émettant la garantie]*

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Nom et adresse du PNUD]*

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**GARANTIE DE RESTITUTION D’AVANCE N° :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que*[nom de la société]* (ci-après, le « Prestataire »)a conclu avec vous le contrat n°*[numéro de référence du contrat]* en date du *[insérez la date]*, au titre de la fourniture de*[brève description des exigences de l’AO]* (ci-après, le « Contrat »).

En outre, nous croyons comprendre qu’aux termes des conditions du Contrat, une avance d’un montant de *[montant en lettres]* (*[montant en chiffres]*)doit être versée en échange d’une garantie de restitution d’avance.

A la demande du Prestataire, *[nom de la banque]*s’engage par les présentes de manière irrévocable à vous verser toute somme dans la limite de *[montant en lettres]* (*[montant en chiffres]*)[[7]](#footnote-8)dès réception d’une demande écrite en ce sens de votre part, accompagnée d’une déclaration écrite indiquant que le Prestataire a manqué à ses obligations aux termes du Contrat en utilisant l’avance à d’autres fins que la fourniture des biens et services connexes prévus par le Contrat.

Les demandes et paiements au titre de la présente garantie sont subordonnés à la réception de l’avance susmentionnée par le Prestataire sur son compte numéro\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ouvert auprès de *[nom et adresse de la banque]*.

Le montant maximum de la présente garantie sera progressivement diminué du montant de l’avance qui sera remboursé par le Prestataire, tel qu’indiqué dans les copies de relevés mensuels certifiés qui nous seront présentées. La présente garantie expirera au plus tard lorsque nous recevrons l’attestation de paiement mensuelle indiquant que les Consultants auront intégralement remboursé le montant de l’avance ou le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_\_, la date intervenant la première l’emportant. Par conséquent, toute demande en paiement au titre de la présente garantie devra nous parvenir à ce bureau au plus tard à ladite date.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes ICC relatives aux garanties sur demande, publication ICC n° 458.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[signature(s)]*

*Remarque : Toutes les mentions en italique n’ont qu’une valeur indicative, ne visent qu’à faciliter l’utilisation du présent formulaire et doivent être supprimées du document final.*

**Section 8 : Conditions générales du PNUD relatives aux contrats des travaux**

Document Séparé : suivre le lien ci-dessous : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html>

1. *Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l’offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n’est pas supérieur de plus de 10 % à l’offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu’il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.* [↑](#footnote-ref-2)
2. L’inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l’inexécution n’a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d’un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n’ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L’inexécution n’englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l’employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L’inexécution doit être basée sur l’ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c’est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d’appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées. [↑](#footnote-ref-3)
3. *Le cas échéant, le regroupement des articles par lot est recommandé, en particulier si les soumissions partielles sont autorisées.* [↑](#footnote-ref-4)
4. Le cas échéant, le regroupement des articles par lot est recommandé, en particulier si les soumissions partielles sont autorisées. [↑](#footnote-ref-5)
5. *Le contenu du présent formulaire ne peut faire l’objet d’aucune suppression ou modification. Toute suppression ou modification du contenu du présent formulaire pourra entraîner le rejet de la soumission.* [↑](#footnote-ref-6)
6. *La présente garantie sera requise lorsque le Prestataire demandera une avance de plus de 20 % du montant du contrat ou lorsque le montant total de l’avance demandée dépassera USD 30.000 ou l’équivalent si le prix offert n’est pas libellé en USD, en faisant application du taux de change indiqué dans la fiche technique. La banque du Prestataire devra établir la garantie à l’aide du contenu du présent modèle.* [↑](#footnote-ref-7)
7. *La banque garante devra indiquer un montant correspondant à celui de l’avance et libellé dans la ou les devises de l’avance indiquées dans le Contrat.* [↑](#footnote-ref-8)